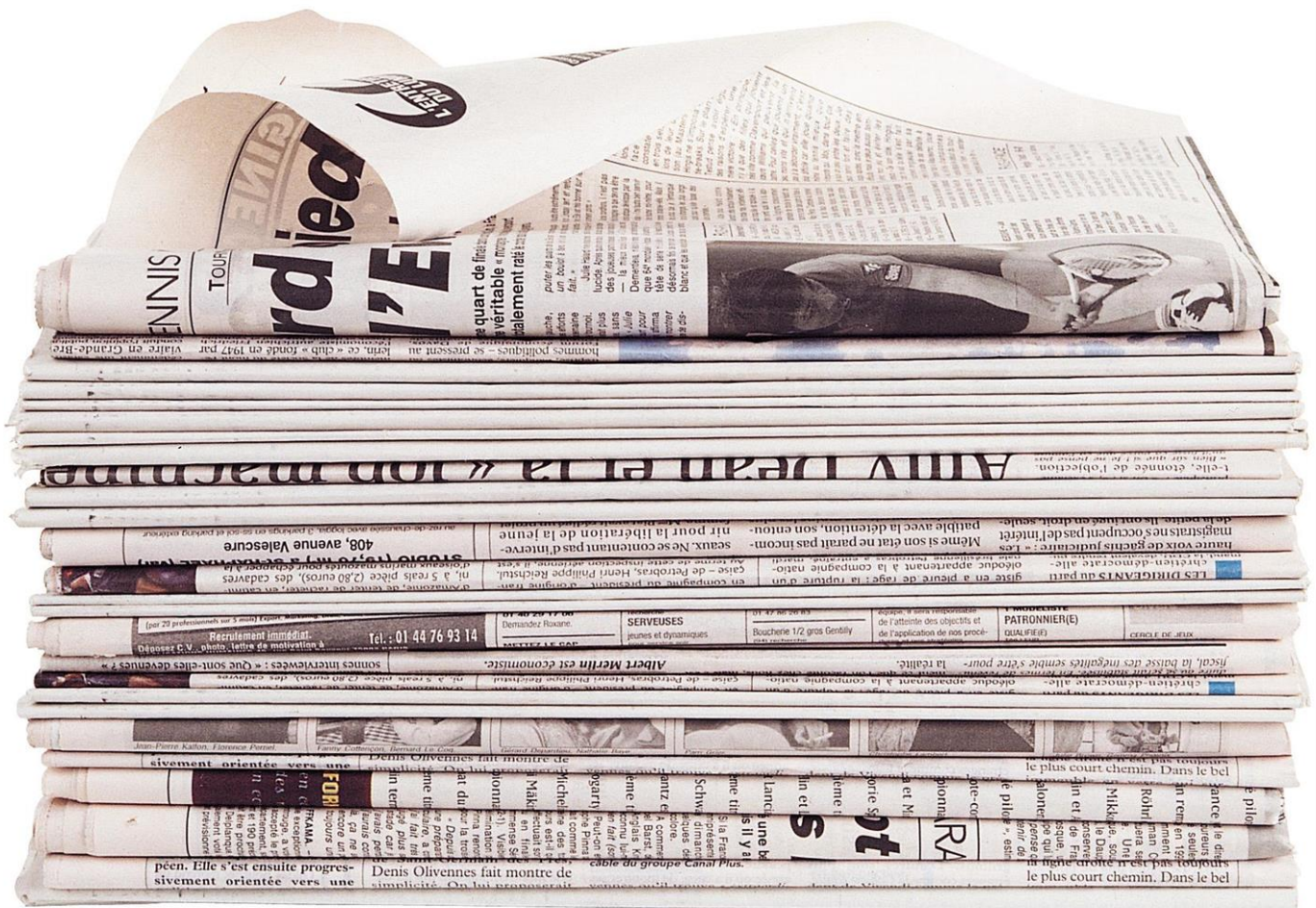


REVUE DE PRESSE



30 MARS 2019

> 11 AVRIL 2019



COMMUNES

CCMM

Samedi 30 mars 2019 / Bainville-sur-Madon

Nouveaux électeurs



La municipalité avait convié les jeunes nouveaux votants afin de leur remettre leur carte d'électeur sous forme d'une attestation. Peu de jeunes, seulement 4 sur les 44 concernés ont répondu à l'invitation.

Le maire, Claude Guidat, a accueilli les jeunes. Son premier adjoint a rappelé l'importance du vote, montrant ainsi l'implication de chacun dans la vie civique et sociale.

Samedi 30 mars 2019 / Bainville-sur-Madon

Pour le maintien du guichet à la gare



Les habitants défendent leur gare.

Une trentaine de personnes rassemblées devant la gare ont affirmé leur attachement à leur gare et à son guichet, ce vendredi en fin d'après-midi.

Vendredi vers 17 h 30 des habitants se sont rassemblés devant la gare pour protester contre la fermeture du guichet et de la salle d'attente de la gare. Parmi eux des élus de la commune et des communes avoisinantes, les gendarmes étaient aussi présents. Gérard Albiser de l'association R & Agir s'est élevé contre « la fermeture du guichet et de la salle

d'attente de cette gare ».

Une action soutenue par de nombreuses associations.

Il rappelle la position de la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports) : « Lorsqu'il n'y a ni guichet ni distributeur, le billet acheté au contrôleur est dorénavant majoré. Un usager qui n'a pas pu acheter son billet n'est pas un fraudeur. Or il est de plus en plus difficile d'acheter un billet. De nombreux guichets réduisent leurs horaires ou disparaissent,... » Ajoutant : « L'achat par téléphone est payant, tout le monde n'a pas d'ordinateur ou de Smartphone, »

Sans oublier que « les automates tombent régulièrement en panne et/ou n'acceptent pas d'argent liquide... » D'où l'intérêt de garder un guichet à la gare.

Cette action était soutenue par l'ADLF (Association de Développement de la Ligne Ferroviaire Nancy-Merrey), la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), LA FGR/FP (Fédération générale des retraités de la fonction publique), R & Agir (Résister & Agir en Moselle et Madon) et les retraités de la CFDT.

Dimanche 31 mars 2019 / Richardménil

Des bébés lecteurs attentifs



Matinée studieuse pour une douzaine de (très) petits enfants ce vendredi matin. Rassemblés à la médiathèque autour d'Angélique Colle, bénévole de La Filoche, ils étaient tout ouïe pour écouter de jolies comptines lues ou chantées par l'animatrice.

L'occasion aussi pour les assistantes maternelles de découvrir de jolis livres à l'intention de ce jeune public

Mardi 02 avril 2019 / Xeulley

Le Grand Est compte des territoires très différents



Certaines règles imposées par le Srdadet ne sont pas adaptées au territoire Moselle et Madon selon Filipe Pinho.

Le Srdadet (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire) de la région Grand Est était à l'ordre du jour du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon qui s'est déroulé à la salle polyvalente de Xeulley.

Désormais, les schémas de cohérence territoriale (SCOT) doivent prendre en compte les objectifs du Srdadet et être compatible avec les règles générales qu'il pose » soulignait Filipe Pinho en préambule. Il expliquait ensuite que la région du Grand Est comprenait des territoires très différents comme les Vosges avec ses spécificités géographiques, d'autres très urbanisés comme la métropole de Nancy et plus particulièrement Moselle et Madon avec ses contraintes géologiques. Il ajoutait que si l'objectif de réduire la consommation foncière et de limiter l'imperméabilisation des sols imposé par le Srdadet était incontestable, appliquer cette règle sur tous les territoires sans tenir compte de leurs spécificités n'était pas une bonne chose. Dans ce cadre, le conseil s'est associé à l'unanimité au conseil syndical de la multipole pour émettre un avis défavorable sur les règles n° 16 et 25 du Srdadet.

Programme local de l'habitat

Patrick Potts a présenté le bilan de la 2e année du programme local de l'habitat comme l'accompagnement des ménages dans leurs parcours résidentiels, l'intervention sur le parc privé existant, le développement de logement neufs, diversifiés et durables.

Actions culturelle

Onze projets présentés par Dominique Goepfer seront soutenus par la communauté de communes, dont la création de TV10i, une web-TV dont l'objectif est de mettre en lumière les actions, la culture, le patrimoine du territoire.

Jeudi 04 avril 2019 / Colombey-les-Belles

Le travail en Maison d'assistants maternels



Venues du territoire Moselle et Madon et du Pays de Colombey, sept assistantes maternelles ont participé à une formation sur le travail en MAM.

Le Relais assistants maternels de Colombey, géré par Céline Goujat, a accueilli récemment une formation sur le thème « travailler en Maison d'assistants maternels ».

Sept assistantes maternelles de Moselle et Madon et du pays de Colombey participaient à cette formation. Les objectifs : apprendre à passer d'une organisation individuelle à une organisation collective en identifiant les compétences et les aptitudes pour travailler ensemble. Construire un projet collectif en fonction des compétences, des souhaits et des disponibilités de chacun avec des règles légales, de sécurité et de responsabilité.

Les assistant(e) s maternel (le) s ont la possibilité d'exercer leur métier au sein de Maison d'assistants maternels (MAM). Elles accueillent les enfants dans une structure commune au lieu de les accueillir à leur domicile particulier. Une MAM peut regrouper jusqu'à 4 assistants maternels, qui sont sujets aux mêmes devoirs et aux mêmes obligations qu'à domicile. Leurs employeurs restent les parents des enfants qu'ils et elles gardent. Les assistants maternels doivent être en possession d'un agrément les autorisant à exercer au sein d'une MAM. Celui-ci définit le nombre et l'âge des enfants dont elles peuvent avoir la charge (4 enfants par assistante maternelle maxi donc jusqu'à 16 enfants au total par MAM).

Vendredi 05 avril 2019 / Pont-Saint-Vincent

L'achat de deux véhicules a été validé

Le mardi 2 avril, le conseil municipal s'est réuni.

Travaux.

M. Macheret avait en charge de présenter des devis concernant les travaux dans les écoles avec au programme la réfection des toilettes de l'école Jean-Jaurès, la rénovation des écoles primaires Jean-Jaurès et Pasteur, la pose de volets pour les écoles primaires et maternelle, la réfection de la partie cuisine de l'école maternelle La Roseraie et la mise en place d'une coupure générale électrique pour chacun des trois bâtiments. Au programme également la dotation de tablettes numériques pour les CM2, des jeux extérieurs pour l'école maternelle. Le budget prévisionnel de tous ces travaux d'un montant de 119.215 € a été accepté.

Sécurité.

M. Dardinier s'est chargé des travaux de sécurité, notamment les devis d'inspection sécuritaire de la passerelle Madon, les travaux sylvicoles, le changement de deux poteaux incendie, le contrôle des 35 autres, le contrôle et la vérification de la qualité de l'air à la maternelle. Le conseil a validé l'achat d'une caméra pour lutter contre les dépôts sauvages.

Budget.

Le budget prévisionnel s'élève à 44.455 €. Il a été accepté. Jacques Seren a présenté les subventions aux associations. Toutes les demandes présentées ont été acceptées à l'unanimité. Il a été question de l'achat de deux véhicules, l'un pour les employés du service technique et l'autre pour la policière municipale. M. Hellak a demandé à faire deux délibérations car il était opposé à l'achat de la voiture de fonction de la policière municipale. M. le Maire a refusé. L'achat des deux voitures pour un coût de 20.000 € a été validé malgré tout. Le budget de l'école a été accepté à l'unanimité. Pour les élections du 26 mai, le versement d'indemnités pour les agents du service administratif a été accepté à l'unanimité.

Columbarium.

Le columbarium actuel n'a plus de places disponibles. L'achat d'un nouveau columbarium a été validé, pour un coût de 21.163 €.

Environnement.

Par mesure d'hygiène et pour préserver l'image de la commune, un arrêté de la communauté de communes Moselle et Madon portant sur la réglementation concernant les ordures ménagères a été instauré et est applicable dans la commune. Si les consignes de cet arrêté ne sont pas respectées il en coûtera une amende de 150 € pour dépôt sauvage. Cet arrêté a été validé à l'unanimité.

Compte administratif.

M. Lima a ensuite présenté le compte administratif, le compte de gestion 2018. Le conseil a voté les taxes et le budget primitif 2019.

Vendredi 05 avril 2019 / Chavingy

Les randonneurs repartent d'un bon pas



La première randonnée gourmande a été un succès.

Depuis plusieurs années, deux groupes de marche se sont constitués : le groupe dit de grande randonnée pour une distance de 12/14 km et le groupe de petite randonnée pour une distance de 8/10 km. Sous la houlette de Lucien Liégeois et Armand Oliver, une

cinquantaine de personnes se sont retrouvées pour une balade conviviale en forêt, entrecoupée le midi par une pause déjeuné autour d'une bonne choucroute.

Vendredi 05 avril 2019 / Flavingy

Premiers beaux jours et premiers déchets

Avec les beaux jours, certaines personnes viennent profiter de la plage. Le seul problème, c'est que certains de ces visiteurs du dimanche (ou du mercredi) oublient de ramasser leurs ordures, et abandonnent plastique, bouteilles, papier, sur le sable de la berge en partant.

D'autres les ramassent, mais au lieu de repartir avec leurs sacs-poubelles, ils les entassent çà et là. Ce manque de civisme est vraiment regrettable dans un site aussi plaisant.

L'État cherche des solutions locales pour l'environnement



Les représentants de l'État et de Terres Lorraine se retrouveront en juillet pour finaliser leur partenariat.

La cause environnementale devient une urgence mondiale. Mais en France, un obstacle de poids se dresse devant les politiques prêtes à s'impliquer pour cette cause, le système administratif et les blocages en tout genre.

« Pendant des mois on a travaillé sur le port de Neuves-Maisons, explique Dominique Potier, député et président du collectif Terres de Lorraine, avant de poursuivre. Il se trouvait en zone inondable avec des

hausse de prix pour l'installation d'un exploitant... Aujourd'hui on a un port qui permet d'éviter à 25 000 camions par ans de prendre la route. Mais que ce fut dur ! » C'est donc face à ce type de problématique que l'État a mis en place les contrats de transition écologique. Le but : faire remonter des collectivités locales ce type de difficultés et faciliter les discussions entre ces organismes pour simplifier la mise en place de projets environnementaux. « Le but est d'aller plus vite, dans le domaine de l'environnement », explique le sous-préfet Yoann Toubhans.

Les Terres de Lorraine retenues comme interlocuteur de l'État

La coopérative des Terres de Lorraine, réunit quatre communautés de communes : Terres toulaises, Moselle et Madon, pays du Saintois et pays de Colombey et du Sud Toulais. Sélectionnée par l'État parmi de nombreuses candidatures, l'organisation sera son interlocuteur privilégié.

Et déjà de nombreuses idées sont sur la table puisque 80 personnes s'étaient réunies ce vendredi pour discuter de possibles améliorations, « dont les industriels responsables d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire je pense », sourit le député. En effet, il aurait été dommage de les oublier ! Utilisation du méthane agricole, panneaux photovoltaïques, reconquête de friches, dialogue avec les universitaires... L'urgence est là. Le temps politique saura-t-il y répondre ?

Dimanche 07 avril 2019 / Pulligny

Première chasse aux ancêtres



Méthodologie et patience pour débiter une généalogie est la clé du succès.

L'Atelier d'histoire de Pulligny a proposé et organisé en collaboration avec la commune, une « chasse aux ancêtres ». Connaître ses origines est un souhait naturel chez toute personne et la généalogie répond bien à ce besoin.

La salle du conseil municipal était comble pour une première édition de « chasse aux ancêtres » organisée par l'Atelier d'histoire avec la participation de quatre membres du Cercle Généalogique de Nancy. Cet

événement articulé autour de la généalogie est destiné pour certains à retrouver dans les bases de données disponibles dans les Cercles de généalogie ou sur internet leurs ancêtres pour compléter leur arbre et pour se renseigner sur la méthodologie afin de débiter une généalogie. Des enquêtes (presque) policières. Conseils d'organisation pour commencer son arbre généalogique, démarches à prévoir ont été précisés par les généalogistes confirmés de Nancy et de Pulligny. C'est donc dans une ambiance bon enfant que les participants ont pu ensuite s'adresser individuellement ou en petits groupes aux généalogistes pour accéder par internet aux sites utiles ou pour bénéficier de conseils et d'informations plus personnalisés. Une journée réussie où les organisateurs ainsi que les visiteurs sont tout à fait prêts à renouveler cette opération.

Lundi 08 avril 2019 / Richardménil

Ecole M.Barrès: découverte de la musique



Des élèves qui se sont montrés passionnés, à leur retour en classe.

Des musiciens à l'école

Grâce à la coopérative scolaire, les enseignantes de l'école élémentaire ont pu faire venir une animatrice de l'école de musique de Neuves-Maisons trois lundis afin d'animer des ateliers « musique ». Les élèves de CP, CE1, CE2 et CM1 ont ainsi pu découvrir et toucher à des instruments aussi variés que violons, saxophones, trompettes et flûtes traversières. Les élèves et leurs trois enseignantes se sont même rendus à la salle de l'Acquêt d'eau, à Messein, où ils ont pu assister à un concert donné par un groupe de

musiciens. Certains élèves sont montés sur scène pour s'y produire un instant.